

# La mission éducatrice de l'armée

Autor(en): **Martin, Paul-E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **80 (1935)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341652>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La mission éducatrice de l'armée

Les résultats atteints par les mesures prises par un Etat en vue de sa défense nationale sont partout et constamment de deux ordres différents et concomitants. Le but immédiatement recherché, c'est la sécurité du pays. L'armée est le moyen d'obtenir cette sécurité, l'agent d'exécution de la politique. Mais par contre-coup, les institutions militaires réagissent sur la vie même de la nation et sur son esprit. De là les deux aspects de tout Etat militaire : 1<sup>o</sup> l'action directe qui répond à la mission assignée à l'armée ; 2<sup>o</sup> l'action indirecte produite par les nécessités d'existence de cette armée.

L'histoire militaire, pour être complète, devrait donc non seulement envisager les origines et le développement des forces militaires d'un pays, de même que leur activité particulière, mais aussi les effets obtenus par la mise en œuvre de cet appareil guerrier.

Cette constatation générale est particulièrement significative pour la Suisse. Elle n'a du reste rien de très nouveau. Tous les auteurs qui ont traité de l'armée fédérale ont été forcément amenés à considérer non seulement son rôle comme facteur d'ordre, de sécurité et de paix, mais la grande place qu'elle n'a cessé d'occuper dans la formation du sentiment national, le ferment d'unité et d'accord qu'elle a entretenu et vivifié, les initiatives de toutes espèces qui lui sont dues. Ce que l'on peut dire encore à ce sujet, c'est qu'il convient de ne jamais perdre de vue cette action continue des institutions militaires de la Suisse sur les institutions générales du pays et sur sa mentalité. Toutes les occasions propices permettront de mettre en lumière, par des exemples nombreux et probants, tout ce que la Suisse a acquis par sa défense nationale, tout ce que le pays doit à l'armée, tout ce qu'elle est susceptible d'obtenir

d'elle encore. Les sacrifices consentis pour l'entretien de cette armée ont sans doute été compensés au centuple par les garanties de paix, de sécurité et d'indépendance qui ont été effectives. Mais l'armée n'est pas pour nous qu'une simple police d'assurance. Les services qu'elle rend dépassent continuellement les effets attendus. On aurait de la peine à se représenter ce que pourrait être la Suisse sans institutions militaires, non pas seulement en raison de ses nécessités politiques, mais aussi à cause de son besoin permanent de retremper ses forces vives dans l'action commune de ses enfants.

\* \* \*

Ces prémisses établies, la question qui se pose est la suivante : Comment assurer au maximum le plein rendement d'un organisme dont la valeur n'est pas que défensive et préventive, mais créatrice et active ? Comment faire servir l'armée à des fins secondaires, qui sont sociales et éducatives ?

Il vaut la peine de réfléchir à ce problème, au moment où, le temps des écoles de recrues ayant été augmenté, l'armée voit son champ d'action s'étendre et que d'autre part le pays a plus que jamais besoin d'une éducation dans le sens de la communauté, de l'entente et de l'unité d'action.

Si je parle des fins secondaires de l'armée, c'est que ses fins primaires sont sans aucun doute la sécurité et l'indépendance de la patrie. Par conséquent la formation du soldat et son entraînement ne peuvent être dirigés vers un autre but que celui de la fonction essentielle de l'armée qui est d'être apte à faire campagne, d'assurer au pays un potentiel efficace de force protectrice. Ayant conscience du rôle de l'armée dans le passé, de ses possibilités dans le présent et l'avenir, les autorités compétentes et responsables doivent-elles donc envisager, en même temps que l'instruction et la préparation militaires, les autres tâches que l'armée a été conduite à remplir, indirectement et subsidiairement ? En vue de ces tâches, doivent-elles se préoccuper, plus

que cela n'a été le cas peut-être jusqu'à présent, de l'esprit civique de la troupe et de l'éducation du caractère du soldat? Sans aucun doute. Sachant ce que nous savons, nous ne pouvons faire autrement que de considérer la vie militaire sous tous ses aspects et d'intensifier le service du pays dans toutes ses acceptions.

L'instruction de l'armée doit donc tenir compte de toutes ses virtualités et mettre en œuvre l'ensemble de ses capacités.

\* \* \*

Un programme formulé en termes si généraux et encore si imprécis ne manquera pas de susciter des objections. Comment, dira-t-on, vous voulez transformer l'armée suisse en une garde nationale, faire des écoles et des cours des stages dans une nouvelle école primaire, transformer l'officier en une sorte de régent ou de chef de boys-scouts? C'est méconnaître les exigences du service, perdre un temps précieux, oublier les dures obligations de la guerre? A ce régime disparate, la troupe perdra sa vigueur et sa concentration; elle perdra ses qualités proprement militaires, pour se perdre dans les spéculations pédagogiques ou morales. Certainement, cela n'est pas là notre affaire.

Aussi bien n'est-ce en aucune façon ce que je propose. Un fait d'expérience permet en effet d'éclaircir le débat. Si, dans le passé, l'armée suisse a si profondément agi sur le peuple, ce n'est pas qu'elle ait dispersé ses efforts, ni qu'elle ait considéré en premier lieu son rôle en fait d'éducation nationale. Au contraire. C'est au fur et à mesure de ses progrès techniques qu'elle a augmenté son influence sur l'opinion. Mieux elle a été organisée, disciplinée, strictement tenue et entraînée, et plus elle a suscité d'exemples féconds. Elle a débordé ses cadres en fonction de ses aptitudes à remplir sa mission spéciale. Tout ce qu'elle a obtenu, elle l'a atteint par un dévouement de plus en plus absolu à sa tâche. Il ne s'agit donc pas de changer sa méthode ou de disperser ses efforts. Il s'agit tout simplement d'élargir sa vision et d'enrichir son esprit.

\* \* \*

L'instruction du soldat, l'attitude du chef peuvent en effet être comprises de bien des manières. Elles peuvent être purement techniques, parfaites au point de vue dressage et dépourvues de toute âme. Au contraire, elles peuvent puiser leur inspiration dans des raisons d'ordre intellectuel ou spirituel, sans rien perdre de leur vigueur. C'est ce qu'il importe de bien établir. La fonction du chef et la réceptivité du subordonné ne sont en aucune façon atteintes ou compromises, si elles s'adressent à l'esprit comme au corps. Là-dessus, il ne semble pas qu'il puisse y avoir de longues hésitations. Il faut à l'armée un esprit. Bien plus, si la discipline ne souffre pas de discussion, si l'automatisme de la volonté doit commander les réflexes du corps, la supériorité de la méthode qui satisfait l'esprit ne peut plus être mise en question. Toutes les armées reconnaissent que les forces morales sont d'autant plus nécessaires que les forces matérielles se développent à l'extrême.

\* \* \*

Précisément, c'est en vue de l'esprit de l'armée que sa mission doit être présentée sur un plan aussi large que possible. Le soldat suisse doit savoir à quelle tradition il appartient. Il ne peut lui être indifférent de connaître la place que tient l'armée dans l'histoire de son pays et les services qu'elle a rendus. A ce service il participe à son tour, car le flambeau se transmet de génération en génération.

Recrue puis soldat incorporé, à plus forte raison sous-officier et officier, celui qui répond à l'appel de la patrie continue l'œuvre de tous ceux qui l'ont précédé. Le sentiment de sa responsabilité envers le pays, il l'apprendra en prenant sa place dans le rang, en exécutant la part du devoir collectif qui lui est dévolue ; il en recherchera les explications dans l'apprentissage et dans l'application de sa fonction. D'entrée de cause, la vie militaire doit, pour être féconde, revêtir cet aspect de la place prise dans la tradition, de la participation à l'œuvre commune. Entre-

prise sur ce plan, elle prendra toute sa signification jusque dans les actes les plus humbles et ses épisodes les plus modestes.

Le service accompli non seulement comme une obligation légale, mais comme le don de soi-même à une cause qui vous dépasse et vous entraîne, telle est la conception qui doit être à la fois enseignée et vécue. Rien n'empêche que cette expérience s'opère parallèlement au travail le plus intense et le plus strict. Il s'agit seulement de s'entendre pour qu'un terrain favorable à cette révélation soit préparé, pour que les notions intellectuelles et les éléments spirituels indispensables soient offerts à celui qui est l'objet de cette épreuve. Je crois donc bien ne rien découvrir en affirmant qu'à la progression technique de toute période de service doit correspondre une progression semblable dans l'éducation de la troupe, et que cette éducation ne sera profonde et durable que si ses fondements reposent sur l'expérience personnelle de chaque soldat.

\* \* \*

On retiendra donc que l'apprentissage du soldat comporte, en même temps que l'acquisition de connaissances techniques et de capacités physiques, une formation de l'esprit et que cet esprit dépasse la fonction qui l'a créé. La tradition militaire de la Suisse n'est pas autre chose : un état d'esprit transmis de père en fils, mais aussi recréé à chaque génération par une expérience personnelle. Il ne s'agit pas d'une mentalité artificielle que l'on revêt comme un uniforme, mais d'une conviction, d'une adhésion solide, d'une volonté définitivement résolue.

Qui ne voit donc que ce qui fait la force morale de l'armée fait également la force morale de la nation ? Les fondements spirituels du service armé ne sont pas différents de ceux du service tout court, de celui que la patrie réclame de ses enfants. Les raisons d'être en sont les mêmes et les applications analogues. Si l'armée est à l'image du peuple, le peuple peut être à l'image de l'armée.

On peut, il est vrai, se représenter une armée distincte et différente de la nation, possédant son esprit à elle seule, ses traditions, ses méthodes, ses habitudes. C'est là le régime de certains pays à armées permanentes obéissant à des fins politiques, prétoriennes ou révolutionnaires. Ce n'est point le système suisse, pas plus dans le passé que dans le présent, et il est inconcevable dans le cadre d'institutions démocratiques. D'autre part, l'action de l'armée sur le peuple ne peut s'entendre comme d'une caporalisation généralisée, d'un dressage uniforme et mécanique de toutes les virtualités de la jeunesse à la caserne ; ce ne serait ni désirable ni possible.

L'essentiel est de se rendre compte que les classes successives qui passent sous les drapeaux peuvent et doivent acquérir, avec les bases de leur instruction militaire, les éléments constructifs d'une éducation qui ne s'en tiendra pas seulement à la qualité de soldats de ceux qui en font partie, mais agira sur leur vie propre.

Le service militaire des Suisses a un contre-coup indéniable sur leur caractère, leur pensée, toute leur attitude dans la vie. Il s'agit donc, pour tous les chefs responsables de cette instruction et de cette éducation, de prendre une pleine conscience de toute leur responsabilité et de se comporter en conséquence.

\* \* \*

Les considérations qui précèdent ne prétendent, encore une fois, à aucun mérite de nouveauté et d'originalité. Elles ont été depuis longtemps dégagées des faits. Je ne me propose pas autre chose que de les mettre encore une fois en pleine lumière, afin de faire ressortir à la fois le rôle considérable que jouent dans notre pays les institutions militaires et la tâche immense de ceux qui sont chargés d'en assurer le bon fonctionnement. Incontestablement, une des missions de l'armée et peut-être celle dont la portée peut être la plus profonde, est sa mission éducatrice. Evidemment, dans ce domaine, l'armée n'est pas seule ni

abandonnée à elle-même. Son action est préparée par le milieu dans lequel les jeunes soldats ont vécu, par l'école la famille, les organisations civiques de tous genres.

Mais comme rien n'est moins sûr et en même temps plus disparate que cette formation préalable, l'armée doit recourir à ses propres moyens pour reviser ou compléter les notions qui lui préexistent ; elle doit également songer que, de toutes façons, son rôle dépasse ses fins particulières et intéresse la nation dans son ensemble.

\* \* \*

Ces quelques idées générales méritent-elles une application directe ?... Sont-elles de nature à exercer une influence sur les modalités de l'instruction de l'armée ? En réalité, elles sont depuis longtemps appliquées, et je n'ai ni la qualité, ni la compétence de formuler un programme nouveau de pédagogie militaire. Je voudrais simplement préciser quelques principes de méthode et de doctrine et donner à ceux qui ont plus d'expérience que moi l'occasion de les vérifier.

\* \* \*

1<sup>o</sup> L'instruction théorique de l'armée doit comporter en premier lieu, à tous les degrés, l'exposé des raisons, des buts et des conséquences de la défense nationale. Cet exposé comportera : *a*) l'histoire des institutions militaires de la Suisse ; *b*) l'examen de son statut militaire actuel déterminé par la législation interne et de droit international.

Un exposé de ce genre ne repose pas sur une doctrine spéciale à l'armée ; ses sources sont exactement les mêmes que celles de l'histoire générale de la Confédération et de ses institutions politiques. La formation intellectuelle du soldat est la même que celle du citoyen. Elle n'a pas d'autres fondements que les faits du passé déduits en toute objectivité, ceux de la politique générale de l'Europe, et la volonté du peuple suisse exprimée par ses lois.

Traitant cette matière, cet enseignement peut fort bien envisager les controverses et les oppositions suscitées par



les expériences anciennes et les conceptions actuelles ; mais elle possède des directives très nettes qui sont les lois et les institutions de la Suisse. Il sera donc donné avec plus ou moins d'ampleur à tous les degrés de la condition militaire. Développé sous forme de cours pour les instructeurs à l'Ecole polytechnique fédérale, il occupera une place importante aux écoles centrales et aux écoles d'officiers, et parviendra aux cadres subalternes, aux soldats et aux recrues sous forme de théories. Une saine méthode pédagogique trouvera les moyens propres à illustrer cet enseignement d'exemples et de démonstrations, à le combiner avec les études stratégiques et géographiques, avec les exercices tactiques.

Peut-être sera-t-il permis de dire que la diffusion de cette doctrine de base serait plus aisée avec le système défunt des Ecoles centrales I vraiment centralisées, exerçant une seule et même impulsion sur tous les futurs capitaines tout en restant fidèles à la signification nationale de leurs origines. Mais la communauté de vues peut être réalisée si l'on veut bien s'en tenir aux principes parfaitement précis qui gouvernent l'état militaire de la Suisse.

S'adressant à tous les contingents de recrues, d'élèves sous-officiers et officiers, cette instruction théorique généralisée exercera ses effets tant au point de vue de leur esprit civique qu'à celui de leur formation technique. On retrouve ainsi cette somme de connaissances d'histoire et d'instruction civique que les anciens examens de recrues se proposaient de répandre dans toutes les couches de la population. On les confrontera avec les notions acquises au service même ; on les enrichira au contact du pays, de sa nature, de son sol, de toutes les manifestations de sa vie saisies et rendues plus assimilables dans les multiples occasions des écoles et des cours.

2° L'instruction même la plus approfondie du soldat n'est rien sans l'éducation de son caractère, son adaptation à la discipline. Nous avons tous gardé le souvenir de ces leçons sur les devoirs du service, lorsqu'elles nous ont été

données didactiquement ou pratiquement par un véritable maître et nous avons été formés par l'exemple de chefs possédés de la foi dans leur métier.

L'éducation du soldat prend pour base les raisons d'ordre intellectuel que j'ai tenté de définir plus haut ; elle progresse au fur et à mesure de l'instruction technique et de l'entraînement physique ; elle va de pair avec eux, c'est le fondement de toute l'armature.

Fidélité, honneur, sacrifice, obéissance, dévouement, camaraderie, tout le vocabulaire de cet enseignement-là est fait de ces grands mots ; et si ce ne sont que des mots, ce n'est rien. Il faut donner à l'attitude du soldat les garanties de ces vertus et par l'expérience les rendre durables et personnelles. Car plus que tout autre, un régime de milices doit compter sur des esprits toujours prêts.

L'éducation du caractère se projette donc pour le soldat suisse hors du temps passé à la caserne ou à l'unité. Elle donne naissance à un subconscient qui, au premier appel, fonctionne à nouveau.

Qui ne voit donc que cette formation n'est valable que si elle s'étend à toute la vie et que si elle agit, consciemment cette fois, comme une animatrice du devoir tout court, et singulièrement du devoir envers le pays.

Sans doute là aussi les différences sont profondes. La discipline militaire domine la volonté, elle dispose de sanctions sévères. Mais obtenue exclusivement par la contrainte, elle est éphémère et insuffisante. Il lui faut un fondement spirituel. Dès lors, l'éducation reçue au service et en vue du service n'est pas du tout incompatible avec un état d'indépendance ou de libre gouvernement de soi-même. Elle peut survivre à l'autorité du rang et s'adapter à des conditions autres. Au contraire, ce serait une bien pauvre chose qu'une conscience imposée pour les besoins du moment et qui n'aurait que cette existence artificielle.

Toute l'éducation militaire doit donc s'inspirer de ce principe : former des soldats dans toute l'acception du terme, aussi bien des caractères que des aptitudes, des

connaissances et des forces physiques. L'attention du chef ne saurait trop être dirigée vers cet objectif : utiliser, stimuler, créer les forces morales chez chaque individu.

Travail difficile sans doute, délicat, souvent pénible, qui demande beaucoup de dévouement, d'intelligence, de sens psychologique, mais travail indispensable et combien utile au pays. Grâce aux générations qui passent par son école, l'armée agit, par des moyens qu'elle est seule à posséder, sur l'ensemble du peuple et fait pénétrer partout son ferment.

Pour que cette action soit féconde, des efforts constants et des qualités rares sont requis des chefs qui en sont les instruments, et plus spécialement du personnel qui professionnellement se consacre à cette tâche. Ainsi se pose à son tour le problème de l'élite, que l'armée doit à son tour recruter et former pour assurer sa destinée et complètement réaliser sa mission.

3<sup>o</sup> Instruction individuelle, éducation morale, ce n'est pas tout. L'armée possède un autre secret, celui de l'esprit collectif, de l'esprit de corps. Elle utilise un ensemble de règles et de procédés qui permettent à une masse souvent considérable d'hommes, régie par la discipline, de vivre et d'agir en communauté. Certes ces règles et ces procédés sont difficilement comparables à ceux qui gouvernent la société civile et il semble dangereux de chercher, sur des plans différents, des analogies, qui ne concorderaient pas. Ce qui frappe, ce sont au contraire des divergences profondes. Les résultats étonnants obtenus de la conduite des grandes unités et du travail des troupes donnent un tableau fort différent de celui qu'offrent les organisations civiles avec la dispersion des efforts et leurs difficultés d'accord et de collaboration. S'il ne peut donc être question de transformer l'Etat sur le mode de l'armée, il y a cependant toute une catégorie d'expériences qu'il est possible de transposer d'un domaine dans l'autre. Ce sont précisément les expériences tirées du bon rendement d'un travail collectif, ordonné et discipliné.

Comment faire servir ces expériences ? Remarquons, tout d'abord, que la vie militaire crée un nouvel état d'esprit, celui du rang, de l'unité, en un mot l'esprit de corps. Cet esprit de corps n'est pas forcément exclusif, puisque le sentiment de la communauté reste sensible, jusque dans les collectivités militaires les plus étendues. D'autre part, cet esprit de corps ne se produit pas tout seul ; il lui faut, à lui aussi, un terrain favorable et certains adjuvants ; il résulte de l'éducation de la troupe, de sa tradition, de son activité et des résultats sensibles de cette activité. Là encore l'influence du chef est le facteur essentiel et primordial.

Sans exagération, on peut dire que cet esprit de corps, cet esprit militaire des Suisses imprègne toute la vie nationale, qu'il en est l'une des caractéristiques et qu'il produit des résultats certains et féconds. Grâce aux habitudes du service, aux relations qui s'y établissent, aux aptitudes qui s'y cultivent, grâce aussi à la cohésion qu'ils y acquièrent, les Suisses continuent hors du service cette ambiance favorable. De nombreux groupements, des associations de tous genres consacrent leur travail à l'instruction militaire ou utilisent pour des fins civiques les intérêts et les affinités nés au service militaire. C'est là un bienfait dont le pays est encore une fois redevable aux sacrifices qu'il consent pour sa défense nationale.

Ainsi apparaît un troisième aspect de la mission éducatrice de l'armée : maintenir, vivifier et promouvoir l'esprit de corps dans sa plus haute signification. Pour cela, il est indispensable que les expériences collectives de toute troupe soient significatives.

En recherchant ce résultat, le chef obtiendra des résultats immédiats. Mais il travaillera du même coup pour l'avenir ; en attachant solidement ceux qu'il aura eus sous ses ordres à l'armée, il les dirigera vers une compréhension meilleure des relations sociales ; il leur donnera le sens de la communauté ; il leur démontrera par les faits ce que toute communauté peut obtenir lorsque les indi-

vidus sacrifient leurs volontés particulières à un idéal supérieur.

On voit donc ce que le service lui-même peut gagner de cette considération des résultats atteints par la conjugaison des efforts individuels, à quel sentiment de force et de confiance il impartit. En même temps, on se rend compte de la valeur de cette expérience, lorsqu'elle subsiste hors du service et qu'elle est appliquée aux multiples domaines des activités nationales.

\* \* \*

L'armée opère donc dans la nation comme un levain ; elle est susceptible de créer et de maintenir un état d'esprit individuel et collectif nécessaire à l'œuvre permanente de la patrie. Ce n'est pas assez que de le dire. Il faut agir en vue de ce but. Il faut aussi adapter toutes les activités paramilitaires aux besoins actuels, prolonger la camaraderie militaire hors du service et la rendre effective, étendre les relations des chefs et de leur troupe à un contact permanent. Là aussi on se trouve en face de possibilités nombreuses déjà utilisées, mais qu'il importe encore d'encourager et de développer.

Mais tout cela ne peut conduire à des résultats sérieux que si l'expérience primordiale a été révélatrice des valeurs que possède l'armée, l'expérience du service, l'expérience qui s'impose au soldat dès son école de recrues, qui se continue et accentue ses effets au cours de sa carrière, l'expérience indispensable à toute éducation militaire.

Colonel Paul-E. MARTIN,  
*Cdt. Br. I. 19.*

---